

DÉCISION DU MAIRE N° 2022/07/77

Objet : 77 - Signature d'une convention de mise à disposition d'une exposition par la CASDEN BANQUE POPULAIRE dans le cadre de la labellisation « Terre de Jeux 2024 » de la commune de Vire Normandie.

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la labellisation « Terre de Jeux 2024 » obtenue par la commune de Vire Normandie en septembre 2020

Vu la demande formulée par la Direction des Sports, de la Vie Associative et de la Démocratie Locale de la commune de Vire Normandie en vue de bénéficier de la mise à disposition de l'exposition « Histoire, Sport et Citoyenneté » par la CASDEN BANQUE POPULAIRE pour promouvoir les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Décide

De donner son accord à la conclusion d'une convention de mise à disposition avec la CASDEN BANQUE POPULAIRE, représentée par Monsieur Patrick UMHAUER en qualité de chargé de mission auprès du Président, de l'exposition « Histoire, Sport & Citoyenneté » composée de :

- 31 affiches d'une dimension 60 x 80 cm dont la liste est détaillée en annexe de la convention

Fait à Vire Normandie, le 8 juillet 2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220712-77-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2022

Affichage : 12/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Marc ANDREU SABATER

Décision du Maire n°2022/07/77 du 8 juillet 2022

